

Commune de MUSIEGES

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

Compte rendu du Conseil Municipal du 05 Avril 2022

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 Mars 2022

Président : Monsieur Pascal COULLOUX, Maire de MUSIEGES.

<i>Etaient présents</i>	Pascal COULLOUX, Jean THOMASSIN, Samuel BOCHAREL, David GREGIS, Martine MERMIN, Etienne SAVOIE, Mathis COULLOUX, Aline DAGET, Jules BORTOLUZZI, Alexis MARET.
<i>Absente</i>	Gaëlle BOURLES
<i>Secrétaire de séance</i>	Aline DAGET
<i>Conseillers en exercice : 11</i>	<i>Présents : 10 Votants : 10</i>

1- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en date du 15 Février 2022

Les membres du Conseil Municipal approuvent sans observation, le compte rendu du Conseil Municipal en date du 15 Février 2022.

2- Approbation des comptes administratifs, budget Commune et budget eau

Monsieur Jean THOMASSIN expose le détail du compte administratif de l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2021, lequel peut se résumer de la manière suivante pour le budget principal ;

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	Réalisé	Restes à réaliser	Réalisé
Dépenses 2021	- 512 514.56	327 484.95	- 517 630.91
Recettes 2021	+ 425 694.34	-	+ 855 202.58
Résultats 2021	- 86 820.22	-	+ 337 571.67
Résultats année 2020	+ 138 450.88		+ 115 815.82
RESULTATS NETS	+ 51 630.66		+ 453 387.49

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2021, lequel peut se résumer de la manière suivante pour le budget eau ;

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	Réalisé	Restes à réaliser	Réalisé
Dépenses 2021	- 391 377.39	156 000	- 35 332.31
Recettes 2021	+ 83 400.00	-	+ 46 564.86
Résultats 2021	- 307 977.39	-	+ 11 232.55
Résultats année 2020	+ 6049.70		+ 30 336.37
RESULTATS NETS	- 301 927.69		+ 41 568.92

3- Approbation des comptes de gestions, budget Commune et budget eau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le SGC de RUMILLY, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

4- Affectation des résultats, budget Commune et budget eau

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'affectation des résultats 2021, au budget 2022, présentée comme suit ;

Affectation de l'excédent de la section de fonctionnement 2021, soit 453 387.49 €
→73 387.49 € au compte 002 de la section de fonctionnement 2022, « Excédent de fonctionnement reporté »
→380 000 € au compte 1068 de la section d'investissement 2022, « Excédents de fonctionnement capitalisés »

Affectation de l'excédent de la section d'Investissement 2021, soit 51 630.66 € au compte 001 de la section d'Investissement 2022, « Excédent d'investissement reporté ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'affectation des résultats 2021 **budget eau**, au budget 2022, présentée comme suit ;

Affectation de l'excédent de la section de fonctionnement 2021, soit 41 568.92 € au compte 1068 de la section d'investissement 2022, « Autres réserves ».

Report du déficit d'Investissement 2021, soit 301 927.69 au compte 001 de la section d'Investissement 2022, « Solde d'exécution d'investissement reporté ».

5- Vote des taux des taxes directes

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité décide de voter pour l'année 2022, les taux suivants pour les taxes communales, sans changement par rapport à 2021 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	21.48
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	42.19

6- Approbations des budgets primitifs 2022, budget principal, budget eau et budget cœur de village 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Adopte le budget primitif 2022 du budget général (M14) qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

-	Section de fonctionnement	784 700 euros
-	Section d'investissement	650 000 euros

Adopte le budget primitif 2022 du budget eau (M49) qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- **Section de fonctionnement** 74 829 euros
- **Section d'investissement** 504 578 euros

Adopte le budget primitif 2022 du budget annexe « Cœur de village 1 » (M14) qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- **Section de fonctionnement** 29 790 euros
- **Section d'investissement** 29 790 euros

7- Programme SIESS, approbation des travaux 2021

Le Conseil Municipal, examine le programme de travaux 2021 proposé par Energie et Services de SEYSSEL, pour des travaux de renforcement dans la ZA des Bonnets.

Le Montant total HT des travaux est de 29 569.84 euros HT.

Ces travaux sont inscrits au programme du Syndicat Intercommunal d'Electricité et Services de Seyssel, subventionnés à 75 % sur le montant HT, ce qui porterait la dépense pour la Commune à 8 494.20 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte de valider les travaux sus mentionnés pour la somme de 8 494.20 € restant à la charge de la Commune.

8- Tarifs locations salle Lafontaine

Il a été décidé que ce point serait reporté à une date ultérieure

9- Lecture des décisions du Maire

Monsieur le Maire donne lecture des DIA pour lesquelles la Commune n'a pas usé de son droit de préemption.

SCI LA MAISON DU DAHUT	64 Route de Serrasson	A 1723 A 1725	PAS DE PREEMPTION
OSSEBI Isidore	53 Impasse des Jardins de Musièges	A 2288 A 2303 A 2308 A 2310	PAS DE PREEMPTION
MARCHAL David	37 Chemin de Bionnaz	A 2095 A 2096 A 2098	PAS DE PREEMPTION

10 - Questions diverses

- *Il a été décidé de mettre à jour, dès que possible, le site internet de la Commune.*

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres points à aborder.

Sans observation, ni question, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 15.



Le Maire,
Pascal COULLOUX